

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



SÉANCE PLÉNIÈRE

Mercredi 7 novembre 1951, à 15 heures

SIXIÈME SESSION

Documents officiels

Palais de Chaillot, Paris

SOMMAIRE

	Page
Constitution des grandes Commissions et élection de leurs bureaux	7
Election des Vice-Présidents	7
Hommage à M. Léon Jouhaux, prix Nobel de la paix	7

Président : M. Luis PADILLA NERVO (Mexique).

Constitution des grandes Commissions et élection de leurs bureaux

[Point 5 de l'ordre du jour]

1. Le **PRESIDENT** (traduit de l'espagnol) : Les six grandes Commissions de l'Assemblée générale en ont terminé avec l'élection de leurs Présidents. Afin de constituer le Bureau de l'Assemblée, nous devons maintenant, conformément à l'article 31 du règlement intérieur, élire les sept Vice-Présidents de l'Assemblée, qui devront être choisis de façon à assurer le caractère représentatif du Bureau.

2. Nous allons suspendre la séance pendant un quart d'heure, afin de permettre aux représentants de procéder à des échanges de vues, en tenant compte de la composition partielle du Bureau, telle qu'elle résulte des élections qui viennent d'avoir lieu. Je vais énumérer les représentants élus Présidents des six grandes Commissions de l'Assemblée générale, en indiquant le pays auquel ils appartiennent.

Première Commission : M. Finn Moe (Norvège) ;

Deuxième Commission : S.A.R. le prince Wan Waï-thayakon (Thaïlande) ;

Troisième Commission : Mme Ana Figueroa (Chili) ;

Quatrième Commission : M. Max Henriquez Ureña (République Dominicaine) ;

Cinquième Commission : M. T. A. Stone (Canada) ;

Sixième Commission : M. Manfred Lachs (Pologne).

La séance est suspendue à 16 heures ; elle est reprise à 16 h. 25.

Election des Vice-Présidents

[Point 6 de l'ordre du jour]

3. Le **PRESIDENT** (traduit de l'espagnol) : La 334^e séance de l'Assemblée générale est reprise. Conformément à l'article 31 du règlement intérieur, nous allons procéder à l'élection des sept Vice-Présidents. Aux termes de l'article 92, les élections ont lieu au scrutin secret et il n'est pas fait de présentation de candidature. Les représentants indiqueront le nom des sept Etats Membres pour lesquels ils désirent voter. Les bulletins contenant plus de sept noms seront nuls. Les Membres ayant obtenu la majorité absolue des voix seront déclarés élus.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Sur l'invitation du Président, M. Bokhari (Pakistan) et M. Grafström (Suède) assument les fonctions de scrutateurs.

Le résultat du vote est le suivant :

Nombre de bulletins déposés :	60
Bulletin nul :	0
Nombre de bulletins valables :	60
Abstention :	0
Suffrages exprimés :	60
Majorité requise :	31

Nombre de voix obtenues :

France	54
Etats-Unis d'Amérique	51
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	50
Union des Républiques socialistes soviétiques	45
Chine	42
Yougoslavie	39
Irak	36
Paraguay	28
République socialiste soviétique d'Ukraine ..	9
Inde	6
Grèce	3

4. Le **PRESIDENT** (traduit de l'espagnol) : Un certain nombre de pays ont reçu une voix chacun.

Ayant obtenu la majorité absolue requise des suffrages exprimés, les représentants des pays suivants sont élus Vice-Présidents : France, Etats-Unis d'Amérique, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques, Chine, Yougoslavie et Irak.

Hommage à M. Léon Jouhaux, prix Nobel de la paix

5. Le **PRESIDENT** (traduit de l'espagnol) : Avant de lever la séance, je me propose, avec la permission de l'Assemblée, de consacrer quelques instants à un autre sujet ; je voudrais dire ces quelques mots en français.

6. [Le Président poursuit en français] : Je suis heureux d'interpréter votre sentiment à tous en exprimant notre vive satisfaction pour l'octroi à l'un des représentants ici présents du prix Nobel de la paix. C'est la

deuxième fois qu'un grand serviteur international reçoit cette distinction. L'an dernier, c'était M. Ralph Bunche qui recevait ainsi la récompense de ses efforts pacifiques en Palestine.

7. Cette fois, il s'agit de M. Léon Jouhaux. J'ai la joie de pouvoir, en ma qualité de Président de l'Assemblée générale et en mon nom personnel, adresser à cette occasion mes félicitations sincères et cordiales à M. Jouhaux qui siège en ce moment aux bancs de la délégation française et qui fait également partie de la délégation ouvrière française à l'Organisation internationale du Travail.

8. L'attribution du prix Nobel à M. Léon Jouhaux couronne une vie consacrée tout entière à la défense et à l'organisation de la paix, ainsi qu'au progrès social au sein des institutions internationales. Dès 1920, M. Léon Jouhaux prenait part à la Conférence de Washington qui élaborait la Charte de l'Organisation internationale du Travail ; la même année, il faisait partie de la délégation française à la première Assemblée de la Société des Nations. Depuis lors, M. Jouhaux n'a cessé de représenter, au Bureau international du Travail les organisations ouvrières françaises et de faire partie des délégations françaises à la Société des Nations. De même, il a siégé à toutes les sessions de l'Assemblée générale des Nations Unies. S'il était absent de la Conférence de San-Francisco, c'est qu'Hitler le gardait encore dans ses prisons. Que M. Léon Jouhaux me permette de

saluer en lui un des champions les plus ardents, les plus désintéressés et les plus généreux de la cause de la paix et de la justice internationales.

9. M. JOUHAUX (France) : Je tiens à vous remercier très sincèrement de la marque de sympathie que vous m'avez témoignée et du geste que l'Assemblée vient de faire, non seulement à l'égard de ma personne, mais aussi à l'égard de la France, que je représente, et de la classe ouvrière, à laquelle j'appartiens et ne cesserai jamais d'appartenir.

10. L'attribution du prix Nobel à un militant ouvrier est la consécration de l'effort que la classe ouvrière a fait au cours de toutes ces années dernières pour essayer de fonder la paix véritable. Tel est le message que je veux vous transmettre : la classe ouvrière espère la paix, veut la paix. Elle considère qu'aucun obstacle ne peut s'opposer à la réalisation de la paix, que les obstacles doivent être vaincus, et elle appuiera tous ceux qui s'efforceront de les vaincre et d'instituer le règne de la paix. Il ne s'agit pas de la paix dans le chaos et dans la confusion, mais de la paix dans la grande clarté des responsabilités engagées, dans le contrôle international soumettant toutes les nations aux mêmes droits et aux mêmes devoirs, de la paix enfin dans la justice sociale, qui doit apporter au monde le bien-être matériel pour l'humanité entière.

La séance est levée à 17 h. 10.